

Image not found or type unknown



indemnités de gestion de succession

Par **patithefreaky**, le **09/05/2012** à **15:56**

Bonjour

Au décès de mon père ma soeur(invalide) m'a demandé d'être la gestionnaire, je me suis occupée de toutes les démarches administratives jusqu'au partage qui vient de se faire. Nous avons convenus verbalement que je peux jouir de certains biens(voiture,TV,petits mobiliers) Aujourd'hui elle veut que je la rembourse.J'ai eu beaucoup de frais (déplacements,envois de recommandés,entretien et prise en charge de l'assurance de la maison,etc)

Puis-je faire valoir des frais de gestion?

Merci